

VIII

M. BEAUDENOM DE LAMAZE

Sur la demande de M. Ardaecon, gendre, on établit après la mort de M. Labbe, la liste des propriétaires, fermes, terres, bois et château.

Après la nomenclature des terrains enlevés à Françoise Dorothée, on relève encore 101 propriétaires des terres volées ou empruntées pendant la Révolution dont Pierre Mourette, Charles et Michel Bouchard, les Lorgnet, Delarue, Maugeard, Lefevre, Chartiers et l'Administration des Hospices de PARIS.

La famille Labbe décide donc de vendre le domaine en cinq lots, payables à Noël, Pâques ou à la St-Jean.

C'est M. Beaudenom de Lamaze, notaire à PARIS, 2, rue de la Paix, qui acquiert château, cour, jardins, parcs, maisons des jardiniers, enclos, dépendances et la grande vignette pour 529.000 F, le 7 septembre 1832.

En bon notaire, il ne payera pas de suite par crainte des hypothèques.

Cependant, Mme Veuve Labbe, qui désire rentrer dans son argent, réclame 260 000 F, en raison de la communauté des biens des époux et que veulent les gendres. En particulier, Louise Charlotte, épouse d'Antoine Léon Herbelot, juge d'instruction, se dresse alors contre M. de Lamaze parce que, ayant abandonné à sa mère et à son frère les terres et le château, elle demande les 200.000 F qui lui reviennent, sa mère ne gardant que 60.000 F.

M. de Lamaze paya de suite en bonne espèce d'or, d'argent et en billets de banque.

Là encore, les ennuis ne sont pas terminés. Devenu Maire de MOUSSY, il devra faire enfermer, sur ordre du Préfet, le Sieur Bouchard, pour aliénation mentale.

Membre de la Société Anonyme du Creusot, il en établira les statuts, puis fera restaurer le château et replantera des peupliers dans l'avenue qui ouvre le domaine.

Grand chasseur, il organisera des chasses et des réceptions mondaines, ce qui donnera de l'animation au village.

Nous revoyons un nom, celui de Lorgnet devenu garde-chasse (sans doute le petit-fils), qui lui adressera un rapport sur le délit de chasse d'un braconnier.

A la même époque, fatigué, ou pour mieux se donner à sa charge de Maire, il cède son étude à M. Pelineau.

Autre incident qui remue la commune, un de ses neveux, Edmond de Lamaze, capitaine commandant la Garde Nationale à MOUSSY, a été injurié par son lieutenant François Paurent. D'où plainte au Parquet de Meaux pour outrages. Affaire rejetée, car le capitaine n'étant pas dans l'exercice de ses fonctions, ces injures privées n'entrent pas dans les injures officielles.

Le 19 mai 1843, Louis-Philippe ordonne à M. de Lamaze de renouveler le bail, déjà concédé à M. Duchesne, laboureur, pour 15 ans. Mais le bail stipule qu'il devra labourer, fumer, récolter, enserrer dans les granges, entretenir, reconstruire, chasser pour le propriétaire, ne pas louer et surtout assurer et payer 300 F de droits à la Perception.

En 1849, M. de Lamaze décède. Sa chapelle funéraire domine le cimetière.

Et un nouvel inventaire fut dressé le 5 janvier 1849.



Château en 1926



Ferme du château